



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 12 avril 2023, le règlement no. 108 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2^e Rue et la 3^e Rue pour une somme n'excédant pas 2 970 000 \$.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la ville.

Donné à Daveluyville, ce 12 juin 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Élyse Maheu', is written in a cursive style.

Élyse Maheu
Greffière